

**Sogecap**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C. S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Sogecap,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sogecap relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▶ le commentaire sur le « Tableau des engagements reçus et donnés » et la note 15 exposant la revue par votre société de son portefeuille d'actifs de placements de type *Private Equity* et/ou *infra* et/ou *loans* et les schémas comptables liés qui a entraîné la mention en hors bilan des engagements de souscription vis-à-vis de ces fonds au 31 décembre 2020 ;
- ▶ la note II.3 de l'annexe des comptes annuels exposant l'incidence sur les comptes de l'application du règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances au titre de la comptabilisation de la contribution exceptionnelle sur la santé.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Evaluation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) Prévoyance

Risque identifié	Notre réponse
Un montant de M€ 1 793 est comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre des provisions pour sinistres à payer dans les comptes annuels de votre société. Ce solde comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR) au titre des garanties de prévoyance collective et individuelle.	Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié : <ul style="list-style-type: none"><li>▶ à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées tête par tête ;</li><li>▶ au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;</li></ul>

Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « tête par tête », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Comme indiqué dans la note II) 1.1 j) au paragraphe « Provisions pour sinistres à payer » de l'annexe aux comptes annuels, la détermination des provisions pour IBNR résulte, d'une part, d'une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement et, d'autre part, d'une projection de sinistres qui intègre différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier, pour les branches d'assurance pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit, pour votre société, de garanties de type invalidité, incapacité, arrêt de travail, perte d'emploi (catégories ministérielles 1 et 2) et décès (catégorie ministérielle 20).

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur poids significatif dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et de la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

- ▶ aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances.

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaire, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Nous avons par ailleurs procédé à un re-calcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017.

#### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sogecap par votre assemblée générale du 24 mai 2005 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 29 juin 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 13 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D Leurent', written over a horizontal line.

Damien Leurent

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick Menard', written over a horizontal line.

Patrick Menard

## **COMPTES SOCIAUX**

***Bilan, Hors Bilan & Comptes de Résultat***

***Exercice clos au 31 décembre 2020***



## BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>74 010</b>	<b>70 054</b>
<b>PLACEMENTS :</b>	<b>96 371 779</b>	<b>97 387 917</b>
Terrains et constructions	3 759 450	3 697 985
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 779 996	5 036 031
Autres placements	88 832 162	88 653 731
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	171	171
<b>PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN U.C</b>	<b>28 059 438</b>	<b>25 936 878</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :</b>	<b>210 386</b>	<b>331 882</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	18	1 021
Provisions d'assurance vie	78 944	78 345
Provisions pour sinistres (vie)	37 281	79 017
Provisions pour sinistres (non vie)	41 966	116 533
Provisions pour PB et ristournes (vie)	36 692	47 837
Provisions pour PB et ristournes (non vie)	0	0
Provisions d'égalisation	93	93
Autres provisions techniques (vie)	0	0
Autres provisions techniques (non vie)	0	0
Provisions techniques des contrats en U.C	15 392	9 038
<b>CREANCES :</b>	<b>247 199</b>	<b>392 147</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
-Primes restant à émettre	20 664	12 536
-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	61 663	70 079
Créances nées d'opérations de réassurance	4 083	19 590
Autres créances :		
-Personnel	10	3
-Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	3 499	32 124
-Débiteurs divers	157 280	257 815
Capital appelé non versé	0	0
<b>AUTRES ACTIFS :</b>	<b>296 084</b>	<b>433 929</b>
Actifs corporels d'exploitation	2 189	1 458
Comptes courants et caisse	293 895	432 471
Actions propres		
<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :</b>	<b>2 663 937</b>	<b>2 788 522</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	808 948	848 464
Frais d'acquisition reportés	63 448	65 734
Autres comptes de régularisation	1 791 541	1 874 324
<b>DIFFERENCE DE CONVERSION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>127 922 833</b>	<b>127 341 330</b>

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 742 327</b>	<b>3 726 099</b>
Capital social	1263 556	1 263 556
Primes liées au capital social	254 936	254 936
Réserves de réévaluation	0	0
Autres réserves	655 556	648 725
Report à nouveau	1 145 968	1 073 213
Résultat de l'exercice	422 311	485 670
<b>PASSIFS SUBORDONNES</b>	<b>2 196 636</b>	<b>2 196 636</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :</b>	<b>79 525 780</b>	<b>81 155 224</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	91 823	102 136
Provisions d'assurance vie	73 153 239	75 576 742
Provisions pour sinistres (vie)	1 470 467	1 205 872
Provisions pour sinistres (non vie)	322 980	328 050
Provisions pour PB et ristournes (vie)	4 478 019	3 936 135
Provisions pour PB et ristournes (non vie)	4 270	2 327
Provisions pour égalisation	2 739	2 721
Autres provisions techniques (vie)	0	0
Autres provisions techniques (non vie)	2 244	1 241
<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN U.C</b>	<b>28 070 968</b>	<b>25 965 736</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>23 687</b>	<b>23 602</b>
<b>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>15 392</b>	<b>9 038</b>
<b>AUTRES DETTES :</b>	<b>12 741 853</b>	<b>12 805 418</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	82 001	70 188
Dettes nées d'opérations de réassurance	75 649	103 755
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers établissements de crédit		
Autres dettes :		
- Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	11 215 257	11 289 850
- Personnel	27 715	25 582
- Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	57 059	73 460
- Créanciers divers	1 284 172	1 242 582
<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>1 606 190</b>	<b>1 459 576</b>
<b>DIFFERENCE DE CONVERSION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>127 922 833</b>	<b>127 341 330</b>

## RESULTAT TECHNIQUE VIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRIMES</b>	<b>7 064 408</b>	<b>-130 781</b>	<b>6 933 627</b>	<b>10 907 414</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS :</b>	<b>2 889 630</b>	<b>0</b>	<b>2 889 630</b>	<b>3 025 140</b>
Revenus des placements	2 432 239	0	2 432 239	2 560 694
Autres produits des placements	153 923	0	153 923	180 736
Profits provenant de la réalisation de placements	303 468	0	303 468	283 711
<b>AJUSTEMENTS A C A V (plus-values)</b>	<b>1 191 104</b>	<b>0</b>	<b>1 191 104</b>	<b>3 372 164</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>286 182</b>	<b>0</b>	<b>286 182</b>	<b>283 307</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES :</b>	<b>-8 548 858</b>	<b>43 546</b>	<b>-8 505 312</b>	<b>-7 783 411</b>
Prestations et frais payés	-8 285 248	85 310	-8 199 938	-7 774 970
Charges des provisions pour sinistres	-263 610	-41 764	-305 374	-8 441
<b>CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES :</b>	<b>1 229 403</b>	<b>6 953</b>	<b>1 236 356</b>	<b>-6 194 491</b>
Provisions d'assurance vie	2 673 933	599	2 674 532	-1 286 786
Provisions sur contrats en unité de compte	-1 444 512	6 354	-1 438 159	-4 907 959
Autres provisions techniques	-18	0	-18	254
<b>PARTICIPATIONS AUX RESULTATS</b>	<b>-1 481 570</b>	<b>13 807</b>	<b>-1 467 764</b>	<b>-1 551 253</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :</b>	<b>-911 954</b>	<b>50 601</b>	<b>-861 353</b>	<b>-876 002</b>
Frais d'acquisition	-329 506	0	-329 506	-353 249
Frais d'administration	-582 448	0	-582 448	-577 368
Commissions reçues des réassureurs	0	50 601	50 601	54 615
<b>CHARGES DES PLACEMENTS :</b>	<b>-631 745</b>	<b>0</b>	<b>-631 745</b>	<b>-619 919</b>
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-28 050	0	-28 050	-30 043
Autres charges des placements	-307 370	0	-307 370	-301 030
Pertes provenant de la réalisation de placements	-296 325	0	-296 325	-288 846
<b>AJUSTEMENTS A C A V (moins-values)</b>	<b>-577 655</b>	<b>0</b>	<b>-577 655</b>	<b>-66 269</b>
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-1 435</b>	<b>0</b>	<b>-1 435</b>	<b>-109</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>507 510</b>	<b>-15 875</b>	<b>491 634</b>	<b>496 572</b>

## RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRIMES ACQUISES :</b>	<b>239 153</b>	<b>-35 639</b>	<b>203 514</b>	<b>189 222</b>
Primes	230 626	-34 636	195 990	192 804
Variation des primes non acquises	8 527	-1 003	7 524	-3 581
	0	0		
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES</b>	<b>7 933</b>	<b>0</b>	<b>7 933</b>	<b>7 124</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>550</b>	<b>0</b>	<b>550</b>	<b>1 041</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES :</b>	<b>-64 521</b>	<b>9 448</b>	<b>-55 072</b>	<b>-65 657</b>
Prestations et frais payés	-69 552	84 031	14 479	-55 535
Charges des provisions pour sinistres	5 032	-74 583	-69 551	-10 122
<b>CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-1 003</b>	<b>0</b>	<b>-1 003</b>	<b>-43</b>
<b>PARTICIPATIONS AUX RESULTATS</b>	<b>-4 009</b>	<b>-94</b>	<b>-4 103</b>	<b>-2 077</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :</b>	<b>-118 559</b>	<b>14 705</b>	<b>-103 854</b>	<b>-92 337</b>
Frais d'acquisition	-99 820	0	-99 820	-89 225
Frais d'administration	-18 739	0	-18 739	-19 022
Commissions reçues des réassureurs	0	14 705	14 705	15 910
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-53</b>	<b>0</b>	<b>-53</b>	<b>-20</b>
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR EGALISATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>59 492</b>	<b>-11 580</b>	<b>47 912</b>	<b>37 254</b>

## RESULTAT NON TECHNIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>47 912</b>	<b>37 254</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>491 634</b>	<b>496 572</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS :</b>	<b>183 653</b>	<b>240 745</b>
Revenus des placements	166 904	238 708
Autres produits des placements	1 995	2 247
Profits provenant de la réalisation de placements	14 753	-210
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DES PLACEMENTS :</b>	<b>-118 934</b>	<b>-107 270</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-79 132	-77 462
Autres charges des placements	-38 738	-28 246
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 064	-1 561
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES</b>	<b>-7 933</b>	<b>-7 124</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>7 842</b>	<b>44 163</b>
<b>AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>-4 059</b>	<b>-1 922</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>	<b>-10 358</b>	<b>715</b>
Produits exceptionnels	625	771
Charges exceptionnelles	-10 983	-56
<b>PARTICIPATION DES SALARIES</b>	<b>-12 526</b>	<b>-6 712</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>-154 922</b>	<b>-210 751</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>422 311</b>	<b>485 670</b>

## **TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>27 625 657</b>	<b>30 917 001</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>-44 915 293</b>	<b>-44 628 904</b>
Avals, cautions et garanties de crédits donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres ou revenus (*)	<b>-2 101 020</b>	
Autres engagements donnés	<b>-42 814 273</b>	<b>-44 628 904</b>
<b>VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES</b>	<b>186 253</b>	<b>280 005</b>
<b>VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION</b>		
<b>VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE</b>		
<b>AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>		

(\*) Au 31.12.2020, SOGECAP a revu son portefeuille d'actifs de placement de type Private Equity et/ou infra et/ou loans et les schémas comptables liés. Cet examen a mis en évidence que les engagements de souscription de SOGECAP vis-à-vis de ces fonds, sans impact sur son bilan, doivent être mentionnés dans les informations en annexe sur les engagements hors bilan, ce qui n'était pas le cas dans les comptes 2019 et précédents. Les montants concernés (2 101 020 K€ au 31 décembre 2020) sont désormais mentionnés dans le « Tableau des engagements donnés et reçus » et dans la note 15 relative aux engagements hors bilan. Le montant de ces engagements au 31.12.2019 s'élevaient à 2 081 931 K€.

# **ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

***Bilan, Hors Bilan & Comptes de Résultat***

***Exercice clos au 31 décembre 2020***



## SOMMAIRE

I.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	11
1.	Eléments liés à la crise financière et sanitaire .....	11
2.	Evolution du taux d'imposition.....	11
3.	Evénements postérieurs à la clôture .....	11
II.	INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES .....	12
1.	PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS .....	12
1.	POSTES DU BILAN .....	12
a)	Actifs incorporels .....	12
b)	Terrains et constructions .....	12
c)	Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	13
d)	Autres placements .....	13
e)	Placements représentatifs des contrats en unités de compte .....	15
f)	Autres actifs.....	15
g)	Frais d'acquisition .....	15
h)	Opérations de change .....	16
i)	Réserve de capitalisation.....	16
j)	Provisions techniques.....	16
2.	POSTES DES COMPTES DE RESULTAT .....	19
a)	Règle d'allocation des produits financiers nets.....	19
b)	Frais généraux .....	19
3.	HORS BILAN.....	20
4.	IMPOTS DIFFERES .....	20
5.	PARTICULARITE DE LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS D'ASSURANCE REALISEES DANS LE CADRE D'UN « PATRIMOINE D'AFFECTATION » .....	21
2.	DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE. ....	21
3.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE OU DE PRESENTATION DES COMPTES .....	21
III.	notes sur les postes du bilan, hors bilan et des comptes de résultat .....	23
Note 1 -	Actifs Incorporels.....	23
Note 2 -	Terrains et constructions .....	24
Note 3 -	Placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation .....	25
Note 4 -	Placements .....	26
Note 4.1 :	Etat récapitulatif des placements .....	26
Note 5 -	Total des actifs en représentation des provisions techniques.....	27
Note 6 -	Instruments financiers à terme .....	27
Note 7 -	Créances et dettes ventilées selon leur durée .....	28
Note 8 -	Operations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation .....	29
Note 9 -	Comptes de régularisation actif et passif .....	29
Note 10 -	Actifs et passifs en devises .....	30
Note 11 -	Capitaux propres.....	31
Note 12 -	Passifs subordonnés.....	31
Note 13 -	Provisions techniques brutes de réassurance .....	32
Note 14 -	Provisions pour risques et charges.....	33

---

Note 15 -	Hors bilan .....	33
Note 16 -	Ventilation des primes brutes par zone géographique.....	34
Note 17 -	Prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance .....	35
Note 18 -	Ventilation des produits et charges des placements .....	35
Note 19 -	Compte de résultat par catégorie ministérielle vie .....	35
Note 20 -	Compte de résultat catégorie mixtes.....	37
Note 21 -	Participation des assurés aux résultats.....	38
Note 22 -	Variations des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance).....	38
Note 23 -	Commissions afférentes aux opérations d'assurance directe .....	39
Note 24 -	Charges de personnel.....	39
Note 25 -	Produits et charges exceptionnels.....	39
Note 26 -	Produits et charges non techniques.....	39
Note 27 -	Impôts sur les bénéfices.....	40
IV.	Autres informations .....	40
1.	Consolidation .....	40
2.	Information sur le personnel et les dirigeants. ....	40
3.	Tableau des filiales et participations .....	41

## I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 1. *Éléments liés à la crise financière et sanitaire*

La crise sanitaire, engendrée par la propagation internationale de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, s'est rapidement transformée en une crise plus globale avec des répercussions fortes sur les marchés financiers et sur l'économie réelle. L'issue de cette crise demeure incertaine et les impacts financiers et sociaux sont encore difficilement quantifiables sur le long terme.

Dans ce contexte inédit, Sogecap a assuré la continuité de l'ensemble de ses activités et a poursuivi sa stratégie de développement malgré le ralentissement économique généralisé. En assurance vie épargne, le chiffre d'affaires a reculé de 38% en 2020 par rapport à 2019, à 6,5 Mds €, avec une part des unités de compte en progression de +7 pts à 41 %. La collecte nette est négative sur l'exercice 2020 (-1 653 M€) et suit la tendance observée sur l'ensemble du marché. En prévoyance, le développement de l'activité ayant été freiné par les périodes de confinement, le chiffre d'affaires a reculé de -2% à 777 M€.

Dès l'émergence de la crise, Sogecap a démontré son engagement d'assureur responsable en étant pleinement mobilisée auprès de ses parties-prenantes impactées. **Pour accompagner ses assurés et soutenir l'économie française**, Sogecap a pris **une série de mesures exceptionnelles**, affirmant ainsi sa volonté de participer à l'effort de solidarité nationale

- Contribution de 10 M€ au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics, dédié aux TPE, PME, artisans et commerçants;
- Participation à hauteur de 75 M€ au programme d'investissements des assureurs en faveur des ETI et des PME et des secteurs de la santé et du tourisme afin de soutenir la relance de l'économie française.

### 2. *Evolution du taux d'imposition*

Sogecap utilise, pour l'exercice 2020, le taux normal de 31% (hors contribution sociale) pour calculer les impôts exigibles.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire en fonction de la nature de l'activité (courante et non récurrente) et des échéanciers prévisionnels.

### 3. *Événements postérieurs à la clôture*

Nous n'avons connaissance d'aucun événement significatif survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un ajustement des états financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

## **II. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES**

### **1. PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS**

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015, modifié par règlement n°2016-12 du 12 décembre 2016. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC n°2015-11.

Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **1. POSTES DU BILAN**

#### **a) Actifs incorporels**

Ce poste comprend les logiciels, amortis sur 4 ou 5 ans en mode linéaire ainsi que le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 et intégralement amorti. Pour certains logiciels internes spécifiques, la durée d'amortissement peut être étendue à 10 ou 11 ans.

#### **b) Terrains et constructions**

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants sur les durées suivantes :

✓ Gros œuvre	45 ans
✓ Façade et toiture	35 ans
✓ Ascenseur	25 ans
✓ Electricité	25 ans
✓ Groupe électrogène	30 ans
✓ Climatisation	20 ans
✓ Câblage technique	15 ans
✓ Autre installation technique	15 ans
✓ Agencement	10 ans

Les immeubles font l'objet d'une provision lorsqu'il y a lieu de constater une dépréciation à caractère durable. La dépréciation d'un immeuble est présumée durable si sa valeur d'expertise est inférieure à sa valeur nette comptable de plus de 20% à la date de clôture.

Au 31 décembre 2020, la provision pour dépréciation durable sur les immeubles s'élève à 5,6 millions d'euros.

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

### **c) Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

### **d) Autres placements**

#### *Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)*

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et à la Recommandation conjointe du Conseil National de la Comptabilité (CNC – actuel Autorité des Normes Comptables) et de l'ACPR du 15 décembre 2008, les moins-values latentes (résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation) font l'objet d'une provision pour risque de défaut dès lors qu'il est avéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du capital).

Ce risque de crédit est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité de l'entreprise de détenir les titres jusqu'à leur maturité conformément au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Au 31 décembre 2020, le montant de la provision pour dépréciation risque de contrepartie s'élève à 1,7 millions d'euros.

#### *Autres titres de placements (actions et titres assimilés)*

Conformément à l'article R343-10 (ex R332-20) du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

En termes de dépréciation d'un actif (évaluation effectuée ligne à ligne), la Recommandation conjointe du Conseil National de la Comptabilité (CNC – aujourd'hui Autorité des Normes Comptables) et de l'ACPR du 15 décembre 2008 précise que « le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils ».

Comme les exercices précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2020.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable. En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Au 31 décembre 2020, la provision pour dépréciation des titres s'élève à 98M€.

Pour les titres de participation, une approche selon la méthode des cash-flows futurs actualisés est retenue pour déterminer la valeur de recouvrement. Au 31 décembre 2020, la provision pour dépréciation des titres s'élève à 0,38 M€.

#### *Instruments financiers à terme*

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme (IFT) applicables aux entreprises régies par le code des assurances à compter du 1er janvier 2003 sont définies par le règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004.

Les principes de comptabilisation applicables aux IFT dépendent de l'objectif de l'opération au sein de la stratégie poursuivie (stratégie d'investissement/désinvestissement ou de rendement).

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement :

Ces stratégies ont pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'I.F.T., les primes ou flux intermédiaires sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur les I.F.T. font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

Stratégie de rendement :

Une stratégie qui n'a pas pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu est une stratégie de rendement.

L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie. Les charges et les produits relatifs aux I.F.T. qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'I.F.T.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'Administration, figurent en engagements reçus pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- ✓ couverture d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux,
- ✓ couverture d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de SWAP, visant à transformer la rémunération de ces actifs,
- ✓ les swaptions et les swaps forward couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs.

### **e) Placements représentatifs des contrats en unités de compte**

Les placements représentatifs des contrats libellés en unité de comptes font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R343-13 du code des assurances. Cette évaluation est destinée à compenser l'évolution corrélative des engagements techniques.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits/ charges). Ces écarts sont compensés par la variation systématique des provisions mathématiques.

### **f) Autres actifs**

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire sur les durées suivantes :

- ✓ Autre matériel : 4 ans
- ✓ Mobilier : 10 ans

### **g) Frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition reportés présentés à l'actif du bilan correspondent essentiellement aux opérations liées à l'assurance non vie.

Ces frais d'acquisition reportés non vie relatifs à des contrats emprunteurs pour majeure partie réalisés dans les succursales de l'entité à l'international correspondent uniquement aux commissions non acquises, leur amortissement étant effectué sur une base cohérente à celle retenue pour le report des primes non acquises.

Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier de Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

### **h) Opérations de change**

Les opérations de change sont comptabilisées conformément aux dispositions réglementaires (CRC N°2007-07).

Les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

### **i) Réserve de capitalisation**

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu » (art. R 343-3, al. 3°). Elle fait partie des capitaux propres et est enregistrée au poste « Autres réserves » dans le compte 10645 « Réserve de capitalisation ».

Cette réserve est constituée par dotation au compte de résultat, lors des ventes ou conversions des valeurs mobilières amortissables R 343-9 (à l'exception des obligations à taux variable), générant des plus values. Cette réserve est reprise par résultat dans les mêmes circonstances, lorsque des moins values sont réalisées dans les limites de son montant.

### **j) Provisions techniques**

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

#### *Provisions pour primes non acquises*

Les provisions pour primes non acquises à la date de l'inventaire sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition reportés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

#### *Provisions d'assurance vie des contrats en euros*

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision de gestion, la provision pour garantie plancher et les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Pour des contrats faisant

intervenir une table de survie ou de mortalité, les montants des provisions mathématiques incluent une estimation des frais futurs de gestion qui seront supportés par l'assureur pendant la période de couverture au-delà de la durée de paiement des primes ou de la date du prélèvement du capital constitutif ; l'estimation de ces frais est égale au montant des chargements de gestion prévus dans les conditions tarifaires de la prime ou du capital constitutif et destinés à couvrir les frais de gestion.

#### Provision Globale de Gestion

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et n°142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

#### Provision Garantie Plancher

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

#### Provisions pour sinistres à payer

En assurance vie les provisions pour sinistres à payer correspondent aux capitaux échus, décès, rachats, transformations en rentes survenus et non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres à payer évaluées dossier par dossier sont complétées d'une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement et de projection de sinistres qui intègre différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables.

En dommages corporels sur les contrats individuels et assurances des emprunteurs : les provisions sont calculées tête par tête à partir des tables réglementaires du BCAC de maintien en incapacité, de passage d'incapacité en invalidité et de maintien en invalidité.

Les provisions de prestations d'incapacité et d'invalidité sont calculées en utilisant le taux technique réglementaire de 0.06% déterminé sur la base de 75% de la moyenne des taux TME sur les 24 derniers mois sur une vision à fin novembre. L'écart de taux entre la vision à fin novembre et décembre n'est pas significatif.

Ces provisions sont complétées d'une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement et de projection de sinistres qui intègre différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables.

#### Provisions pour participations aux bénéfiques

Ces provisions représentent les participations aux bénéfiques attribuées aux assurés, mais non encore incorporées dans les prestations, provisions pour sinistres ou provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les trois contraintes suivantes :

- ✓ une dotation minimale prévue par le code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers pondérés doivent être distribués dans les huit ans),
- ✓ l'application des clauses contractuelles (revalorisations produit par produit),
- ✓ une provision pour participations aux bénéfices suffisante pour couvrir les revalorisations décidées.

#### Provision pour aléas financiers

Cette provision, mentionnée au 5° de l'article R 343-3 du Code des Assurances, a pour objet de compenser la baisse de rendement des actifs représentatifs des engagements de l'assureur sur les contrats autres que ceux dont les garanties sont exprimées en unités de compte. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2020.

#### Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Selon l'article R 343-5 du code des assurances (Créé par décret n°2015-513 du 7 mai 2015 - art. 9), la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- a) Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R. 343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- b) Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R. 343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- c) Pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.

En cas de moins-value latente nette des placements mentionnés à l'article R 343-10, une dotation à la PRE est effectuée, pour le montant total de la moins-value latente à la date de clôture, lorsque l'entreprise, avant dotation à la PRE, ne satisfait pas à la représentation de ses engagements réglementés et ne couvre pas l'exigence minimale de marge de solvabilité. Dans le cas contraire, et sans que cela ne constitue une option, pour le tiers de la moins-value latente.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R. 343-5 peut être étalée. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Au 31 décembre 2020, les valeurs entrant dans le champ d'application de l'article R.343-10 du Code des Assurances pour cette provision sont en situation de plus-value latente globale nette.

#### Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès pour l'assurance vie (mentionnée au 8° alinéa de l'article R 343-3 du Code des Assurances) et contre les risques de dommages corporels pour l'assurance non-vie (mentionnée au 6° alinéa de l'article R 343-7 du Code des Assurances).

#### Provisions techniques des contrats en unités de compte :

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

#### Opérations de réassurance :

Les éléments des comptes non reçus des cédantes à la clôture sont estimés. Lorsque la société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée.

## **2. POSTES DES COMPTES DE RESULTAT**

### **a) Règle d'allocation des produits financiers nets**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans le résultat technique vie, le résultat technique non-vie et le résultat non technique.

SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique d'actifs en représentation des fonds propres de la compagnie. Les revenus de ce portefeuille constituent les montants de charges et de produits financiers affichés dans le compte de résultat non technique. La répartition des produits financiers entre l'activité vie et non-vie a été effectuée conformément à l'article 337-11 du Règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015.

### **b) Frais généraux**

Conformément aux dispositions du plan comptable des entreprises d'assurance, les charges par nature sont reclassées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition forfaitaires,
- ✓ les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
- ✓ pour les frais d'acquisition : primes et affaires nouvelles en montant et nombre,

- ✓ pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
- ✓ pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
- ✓ pour les frais de gestion de placements : provisions techniques.

### Engagements sociaux.

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle.

Pour les entités du périmètre de consolidation SOGECAP, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'inflation IFC : 1,17%
- Taux d'actualisation IFC : 0,53%
- Taux de croissance des salaires IFC (hors inflation) : 0,50%
- Taux de croissance des salaires IFC (avec inflation) : 1.67%

Ces engagements de retraite sont pour partie couverts à travers un contrat d'indemnité de carrière qui a été externalisé. L'accord d'entreprise concernant la médaille du travail a pris fin au 30 septembre 2018. Un contrat « PER Entreprises » (ex Article 83) a été mis en place sur 2020 ; il s'agit de produits d'épargne retraite qui permettent aux salariés de se constituer un supplément de pension pour leur retraite. Les versements peuvent provenir du salarié et de l'employeur, et bénéficient d'avantages fiscaux. L'épargne accumulée est versée sous forme de rente au moment de la retraite.

## **3. HORS BILAN**

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 15.

## **4. IMPOTS DIFFERES**

Depuis le 1er janvier 1991, Sogecap est intégrée fiscalement au groupe d'intégration dont la Société Générale est société mère. Des impôts différés sont comptabilisés dans les comptes sociaux.

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils sont calculés sur la base des éléments suivants :

- ✓ Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal
- ✓ Déficits fiscaux reportables
- ✓ Plus-values en sursis d'imposition

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés.

En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire en fonction de la nature de l'activité (courante et non récurrente) et des échéanciers prévisionnels.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Pour l'exercice 2020, le taux normal de l'impôt en France appliqué est de 31% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3%.

## **5. PARTICULARITE DE LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS D'ASSURANCE REALISEES DANS LE CADRE D'UN « PATRIMOINE D'AFFECTATION »**

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP a appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire):

- ✓ les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- ✓ les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- ✓ la réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP ; elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques et non dans les réserves incluses dans les capitaux propres,
- ✓ les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risques d'exigibilité sont effectués séparément pour le PERP,
- ✓ les écritures de flux techniques relatives aux PERP sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques du PERP est fourni dans la note 13.

## **2. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.**

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable n'a été réalisée.

## **3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE OU DE PRESENTATION DES COMPTES**

Sogecap applique au 31 décembre 2020, les dispositions du règlement ANC N°2020-11 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. L'impact de ce changement de réglementation comptable n'est pas

significatif et correspond à la constitution en Provision pour Sinistre à Payer de la contribution exceptionnelle sur la santé.

### III. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS BILAN ET DES COMPTES DE RESULTAT

#### Note 1 - Actifs Incorporels

##### Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brutes au 31/12/2019	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brutes au 31/12/2020
Logiciels	170 197	25 155	0	195 352
Autres immobilisations incorporelles	24 129	0	0	24 129
<b>TOTAL</b>	<b>194 326</b>	<b>25 155</b>	<b>0</b>	<b>219 481</b>

##### Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2019	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2020
Logiciels	100 142	21 200	0	121 342
Autres immobilisations incorporelles	24 129	0	0	24 129
<b>TOTAL</b>	<b>124 272</b>	<b>21 200</b>	<b>0</b>	<b>145 471</b>

##### Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2020
Logiciels	70 054	74 010
Autres immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>70 054</b>	<b>74 010</b>

## Note 2 - Terrains et constructions

### Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2019	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2020
Terrains d'exploitation	2 153				2 153
Immeubles d'exploitation	39 650	3			39 653
Terrains hors exploitation	237 484		409		237 075
Immeubles hors exploitation	404 188	12	4 360		399 841
Parts de SARL objet immobilier	119 321	112	8 799		110 635
Forêts	6 297				6 297
Vignobles	13 901		13 901		0
Immeubles en cours	7 318	6 672		-15	13 974
Parts d'OPCI	744 744	56 026	33 199		767 572
Parts de SCI	2 300 541	74 297	135 675		2 365 948
<b>TOTAL</b>	<b>3 875 597</b>	<b>137 123</b>	<b>196 342</b>	<b>-15</b>	<b>3 943 148</b>

### Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amorts et prov. au 31/12/2019	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amorts et prov. au 31/12/2020
Terrains d'exploitation	0			0
Immeubles d'exploitation	22 668	1 456		24 124
Terrains hors exploitation	0			0
Immeubles hors exploitation	126 962	16 332	4 006	139 288
Parts de SARL objet immobilier	16 616	399	8 757	8 258
Forêts	0			0
Vignobles	0			0
Immeubles en cours	0			0
Parts d'OPCI	0			0
Parts de SCI	11 366	1 579	917	12 029
<b>TOTAL</b>	<b>177 613</b>	<b>19 766</b>	<b>13 680</b>	<b>183 699</b>

### Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2020
Terrains d'exploitation	2 153	2 153
Immeubles d'exploitation	16 982	15 529
Terrains hors exploitation	237 484	237 075
Immeubles hors exploitation	277 226	260 553
Parts de SARL objet immobilier	102 705	102 377
Forêts	6 297	6 297
Vignobles	13 901	0
Immeubles en cours	7 318	13 974
Parts d'OPCI	744 744	767 572
Parts de SCI	2 289 175	2 353 920
<b>TOTAL</b>	<b>3 697 985</b>	<b>3 759 450</b>

Détail des immeubles par composants

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2019	Amortissements au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2019	Valeurs brutes au 31/12/2020	Amortissements au 31/12/2020	Valeurs nettes au 31/12/2020
<b>Immeubles d'exploitation</b>	<b>39 650</b>	<b>22 668</b>	<b>16 982</b>	<b>39 653</b>	<b>24 124</b>	<b>15 529</b>
Gros œuvre	7 828	5 028	2 800	7 828	5 202	2 626
Façade et toiture	3 258	2 641	616	3 258	2 719	539
Ascenseur	140	33	107	140	38	102
Electricité	5 831	2 283	3 548	5 832	2 455	3 377
Groupe électrogène	534	98	436	534	116	418
Climatisation	3 521	320	3 201	3 521	496	3 025
Câblage technique	1 644	908	737	1 645	971	674
Autre installation tech.	1 584	1 293	291	1 584	1 318	266
Agencements	15 310	10 064	5 246	15 311	10 809	4 502
<b>Immeubles de placements</b>	<b>404 188</b>	<b>126 962</b>	<b>277 226</b>	<b>399 841</b>	<b>139 288</b>	<b>260 553</b>
Gros œuvre	159 324	31 399	127 925	157 805	33 773	124 032
Façade et toiture	95 457	22 004	73 452	94 881	24 690	70 191
Ascenseur	11 929	3 847	8 082	11 859	4 316	7 543
Electricité	25 680	9 988	15 691	25 405	11 233	14 172
Climatisation	5 420	3 742	1 679	5 244	3 829	1 416
Câblage technique	14 624	6 625	8 000	14 506	7 416	7 090
Autre installation tech.	28 452	12 628	15 825	28 149	14 080	14 068
Agencements	63 302	36 730	26 572	61 992	39 951	22 041

### Note 3 - Placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et bons	Prêts	Dépôts	Créances négociables	Total
<b>Valeurs brutes au 31/12/2019</b>	<b>957 603</b>	<b>2 377 474</b>	<b>393 853</b>	<b>625 100</b>	<b>682 000</b>	<b>5 036 031</b>
Transferts et mouvements d'entrée/sortie de l'exercice	124 424	-899 462	109 491	-108 487	-482 000	-1 256 035
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>1 082 408</b>	<b>1 478 012</b>	<b>503 344</b>	<b>516 613</b>	<b>200 000</b>	<b>3 780 377</b>
Provisions au 31/12/2020	381	0	0	0	0	381
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>1 082 027</b>	<b>1 478 012</b>	<b>503 344</b>	<b>516 613</b>	<b>200 000</b>	<b>3 779 996</b>

## Note 4 - Placements

### Note 4.1 : Etat récapitulatif des placements

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 943 148	3 759 450	4 732 840	973 390
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 024 094	2 012 464	2 131 343	118 878
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	15 097 243	15 030 754	16 069 782	1 039 028
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0	0
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	75 125 309	74 596 753	83 579 694	8 982 940
- Obligations et autres titres	74 540 000	74 269 429	82 569 302	8 299 873
- IFT stratégie d'investissement ou désinvestissement	50 525	28 142	136 524	108 382
- Swaptions	50 525	28 142	136 524	108 382
- Forwards	0	0	0	0
- IFT stratégie de rendement	534 783	299 183	873 868	574 685
- Caps	676 289	383 135	186 161	-196 974
- Swaps	-141 506	-83 952	687 707	771 659
6. Prêts hypothécaires	4	4	0	-4
7. Autres prêts et effets assimilés	514 209	514 021	514 021	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	171	171	171	0
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce et autres placements	516 613	516 613	516 613	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	28 059 438	28 059 438	28 059 438	0
- Placements immobiliers	2 825 439	2 825 439	2 825 439	0
- Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	716 499	716 499	716 499	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0	0
- Autres OPCVM	18 866 662	18 866 662	18 866 662	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 650 839	5 650 839	5 650 839	0
11. Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0
- Stratégies de rendement	0	0	0	0
<b>12. Total des rubriques 1 à 11</b>	<b>125 280 229</b>	<b>124 489 669</b>	<b>135 603 902</b>	<b>11 114 233</b>
- dont Total des IFT	585 308	327 325	1 010 392	683 067
- dont Total des Placements	124 694 921	124 162 344	134 593 510	10 431 165
<b>a) dont :</b>				
* Placements évalués selon l'article R343-9 et instruments financiers à terme rattachés	73 399 562	72 914 227	81 706 241	8 792 015
<i>Décote non encore amortie</i>		1 087 123		
<i>Prime de remboursement non encore reprise</i>		-1 951 809		
* Placements évalués selon l'article R343-10 et instruments financiers à terme rattachés	23 821 229	23 516 004	25 838 222	2 322 218
* Placements évalués selon l'article R343-13 et instruments financiers à terme rattachés	28 059 438	28 059 438	28 059 438	0
* Placements évalués selon l'article R343-11	0	0	0	0
* Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>125 280 229</b>	<b>124 489 669</b>	<b>135 603 902</b>	<b>11 114 233</b>

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>b) dont :</b>				
* Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	102 658 878	102 593 808	109 950 227	7 356 420
* Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0	0
* Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	9 535 410	9 418 271	10 942 470	1 524 199
* Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	1 168 892	1 151 839	1 288 624	136 785
* Autres affectations ou sans affectations	11 917 050	11 325 751	13 422 580	2 096 829
<b>Total</b>	<b>125 280 229</b>	<b>124 489 669</b>	<b>135 603 902</b>	<b>11 114 233</b>
<b>c) dont :</b>				
* Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	125 242 009	124 451 449	135 565 682	11 114 233
* Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	38 220	38 220	38 220	0
<b>Total</b>	<b>125 280 229</b>	<b>124 489 669</b>	<b>135 603 902</b>	<b>11 114 233</b>

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Nature des placements (en milliers euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Primes échues et non recouvrées	25 046	25 046	25 046
2. Intérêts courus et non échus	842 529	842 529	842 529
3. Dépôts et cautionnements	0	0	0
4. Autres immobilisations corporelles	0	0	0
5. Avoirs en banque et CCP	293 900	293 900	293 900
<b>Total</b>	<b>1 161 475</b>	<b>1 161 475</b>	<b>1 161 475</b>

## Note 5 - Total des actifs en représentation des provisions techniques

Nature des placements (en milliers euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements	125 280 229	124 489 669	135 603 902	11 114 233
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	186 253	186 253	186 253	0
Autres actifs	1 161 475	1 161 475	1 161 475	0
<b>Total</b>	<b>126 627 958</b>	<b>125 837 397</b>	<b>136 951 630</b>	<b>11 114 233</b>

## Note 6 - Instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont ceux définis par le règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002. La note 15 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place par la compagnie.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

( en milliers d'euros)	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			PRODUITS PERCUS D'AVANCE	CHARGES A PAYER	PRODUITS A RECEVOIR
	Swaptions	Caps	Swaps	Swaps	Swaps	Swaps
Échéance à moins d'un an		1 483	87		-1 297	3 771
Échéance entre 1 an et 5 ans		40 337	201	-111	-2 571	1 379
Échéance à plus de 5 ans	28 142	234 615		-84 129	-12 250	44 550
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>28 142</b>	<b>276 435</b>	<b>288</b>	<b>-84 240</b>	<b>-16 118</b>	<b>49 700</b>

### Note 7 - Créances et dettes ventilées selon leur durée

CREANCES (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes restant à émettre	20 664	20 664		
Créances assurance directe	62 989	58 287	3 373	1 329
Créances réassurance	4 083	4 083		
Autres créances (1)	161 092	160 789	303	
Provision pour dépréciation	-1 629		-303	-1 326
<b>Total</b>	<b>247 199</b>	<b>243 823</b>	<b>3 373</b>	<b>3</b>

(1) Incluant les produits à recevoir

DETTES (en milliers d'euros)	Total	Part moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	82 001	82 001		
Dettes nées d'opérations de réassurance	75 649	75 649		
Autres emprunts (2)	13 409 930	11 213 294		2 196 636
Dépôts des locataires	1 963	36	1 777	150
Dettes envers les établissements publics et sociaux	57 059	57 059		
Autres dettes (3)	1 311 887	391 883	231 856	688 148
<b>Total</b>	<b>14 938 489</b>	<b>11 819 921</b>	<b>233 633</b>	<b>2 884 935</b>

(2) Incluant les passifs subordonnés

(3) Incluant les charges à payer

## Note 8 - Opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	MONTANTS
<b>ACTIFS</b>	
Placements	3 779 996
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	58 936
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 036
Autres créances et débiteurs divers	146 661
Autres actifs	292 063
Comptes de régularisation actif	309 942
<b>PASSIFS</b>	
Passifs subordonnés	1 402 500
Provisions techniques	9 557 541
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	27 431
Dettes nées d'opérations de réassurance	54 587
Autres dettes	9 326 789
Comptes de régularisation passif	165 917

## Note 9 - Comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et loyers acquis non échus	808 948	848 464
Frais d'acquisition reportés	63 448	65 734
Différence sur les prix de remboursement à percevoir & décote	1 155 660	1 162 371
Autres comptes de régularisation d'actif (1)	635 881	711 954
<b>Total</b>	<b>2 663 937</b>	<b>2 788 522</b>

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits à répartir		
Amortissement des différences de prix de remboursement & surcote	1 424 758	1 276 273
Autres comptes de régularisation de passif (2)	181 432	183 303
<b>Total</b>	<b>1 606 190</b>	<b>1 459 576</b>

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

**Note 10 - Actifs et passifs en devises**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Actifs par devises converties en €</b>	<b>Passifs par devises converties en €</b>	<b>Ecart de conversion</b>
Euros et monnaies Zone EURO	126 621 280	126 621 280	
Franc Suisse CHF	12 045	12 045	
Couronne Tchèque CZK	17 698	17 698	
Livre Sterling GBP	793 705	793 705	
Yen JPY	0	0	
Dirham Marocain MAD	5	5	
Zloty PLN	53 535	53 535	
Dollar des Etats-Unis	424 542	424 542	
Franc CFP XPF	21	21	
<b>Total</b>	<b>127 922 831</b>	<b>127 922 831</b>	

### Note 11 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserve de capitalisation	Distribution de dividendes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Situation à la clôture 2019</b>	1 263 556	254 936	628 058	0	20 667	1 073 213	485 670	<b>3 726 099</b>
Affectation du résultat 2019					29	485 641	-485 670	0
AGO du 17/12/2020				412 886	0	-412 886		0
Variations								0
Résultat de l'exercice 2020							422 311	422 311
Autres mouvements			6 802	-412 886				-406 083
<b>Situation de clôture 2020</b>	1 263 556	254 936	634 860	0	20 696	1 145 968	422 311	<b>3 742 327</b>

Au 31 décembre 2020, le capital social se compose de 37 163 415 actions intégralement libérées et d'une valeur nominale de 34 euros chacune.

### Note 12 - Passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés se décomposent ainsi :

		Montant en millions d'euros	Durée	Taux
Souscription				
29/10/2012	Société Générale	161	15 ans	6,03%
27/06/2014	Société Générale	88	15 ans	4,35%
18/12/2014	Euro MTF Luxembourg	794	Indéterminée	4,125%
19/12/2014	Société Générale	545	11 ans	EURIBOR+2,2373%
11/09/2015	Société Générale	31	Indéterminée	5,70%
11/09/2015	Société Générale	31	15 ans	5,00%
14/06/2017	Société Générale	297	10 ans	2,42%
13/11/2018	Société Générale	125	10 ans	3,03%
13/11/2018	Société Générale	125	15 ans	3,98%
<b>Total</b>		<b>2 197</b>		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 77 millions d'euros.

### Note 13 - Provisions techniques brutes de réassurance

#### Données globales de la compagnie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour primes non acquises (non vie)	91 823	102 136
Provisions d'assurance vie	73 153 239	75 576 742
- dont provision garantie plancher	6 385	2 659
- dont provision globale de gestion	76 650	73 656
Provisions pour sinistres (vie)	1 470 467	1 205 872
Provisions pour sinistres (non vie)	322 980	328 050
Provisions pour participations aux bénéfices (vie)	4 478 019	3 936 135
Provisions pour participations aux bénéfices (non vie)	4 270	2 327
Provisions pour aléas financiers		
Provisions pour risque d'exigibilité		
Provisions pour risque en cours (non vie)	2 244	1 241
Provisions pour risque d'exigibilité restant à constater		
Provisions pour égalisation (vie)	2 739	2 721
Provisions pour égalisation (non vie)	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
- Provisions mathématiques	28 019 812	25 921 629
- Provisions pour participations aux bénéfices	51 156	44 108
<b>Total</b>	<b>107 596 748</b>	<b>107 120 960</b>

#### Dont Données relatives au PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	684 854	696 625
Provisions mathématiques des rentes en service	143 457	134 460
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	277 102	285 594
Provisions techniques de diversification		
Provisions pour participations aux bénéfices	59 532	50 146
Réserve de capitalisation		
Provision pour risque d'exigibilité		
Provisions tech. spéciales des opérations en unités de rentes		
Provisions pour sinistres vie	3 966	2 000
<b>Total</b>	<b>1 168 911</b>	<b>1 168 826</b>

Les montants détaillés ci-dessus représentent les provisions techniques du PERP inscrites dans les postes du passif Provisions techniques Brutes et Provisions techniques des contrats en U.C des comptes sociaux et n'incluent pas à ce titre la réserve de capitalisation du PERP d'un montant de 1 307 K€ et les Rentes en cours de constitution pour un montant de -221 K€. Augmentés de ces éléments, les provisions techniques du PERP dans le patrimoine d'affectation s'élèvent à 1 170 440 milliers d'euros.

## Note 14 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risques placements	0	0
Provisions pour risques divers	1 744	1 588
Provisions pour PER entreprises et indemnités de départs en retraite	6 633	2 825
Provisions charges exceptionnelles	15 177	19 068
Provisions pour pertes de change	0	0
Provisions pour autres charges	133	121
<b>Total</b>	<b>23 687</b>	<b>23 602</b>

## Note 15 - Hors bilan

### Tableau des engagements reçus et donnés

(En milliers d'euros)	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements sur OPCVM	0	
Engagements sur instruments financiers à terme	27 624 357	28 952 688
Engagements sur achats à terme	0	332 928
Engagements sur ventes à terme	1 301	
Engagements sur achats de titres (*)		2 101 020
Engagements sur cautions		
Engagements sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	186 253	
Engagements sur valeurs données en nantissement		13 528 657
Engagements sur fonds immobiliers		
<b>Total</b>	<b>27 811 911</b>	<b>44 915 293</b>

(\*) Au 31.12.2020, SOGECAP a revu son portefeuille d'actifs de placement de type Private Equity et/ou infra et/ou loans et les schémas comptables liés. Cet examen a mis en évidence que les engagements de souscription de SOGECAP vis-à-vis de ces fonds, sans impact sur son bilan, doivent être mentionnés dans les informations en annexe sur les engagements hors bilan, ce qui n'était pas le cas dans les comptes 2019 et précédents. Les montants concernés (2 101 020 K€ au 31 décembre 2020) sont désormais mentionnés dans le « Tableau des engagements donnés et reçus » et présentés dans cette note en « Engagements sur achats de titres ». Le montant de ces engagements au 31.12.2019 s'élevaient à 2 081 931 K€.

### Détail des engagements reçus et donnés sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	Engagements reçus			Engagements donnés		
	Swap	Cap	Swap	Swap	Cap	Collar
<b>Catégories de stratégies</b>						
* stratégie d'investissement	420 000					
* stratégie de rendement		24 939 000	2 265 357	2 213 693	23 939 000	2 799 996
<b>Catégories de marchés</b>						
* de gré à gré	420 000	24 939 000	2 265 357	2 213 693	23 939 000	2 799 996
* réglementé						
* assimilé						
<b>Catégories d'IFT</b>						
* taux d'intérêt	420 000	24 939 000	1 480 000	1 480 000	23 939 000	
* taux de change			785 357	733 693		
* actions						2 799 996
<b>Catégories de contrat</b>						
* contrats d'échange			2 265 357	2 213 693	23 939 000	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		24 939 000				
* contrat à terme						
* option	420 000					2 799 996
<b>Durées résiduelles des stratégies</b>						
* de 0 à 1 an	-	2 114 000	114 062	118 165	1 314 000	-
* de 1 à 5 ans	-	10 304 000	61 907	60 791	10 104 000	-
* plus de 5 ans	420 000	12 521 000	2 089 388	2 034 737	12 521 000	2 799 996

Détail des engagements reçus et données sur instruments financiers à terme  
(entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation)

(En milliers d'euros)	Engagements reçus			Engagements donnés		
	Swap	Cap	Swap	Swap	Cap	Collar
<b>Catégories de stratégies</b>						
* stratégie d'investissement	167 000					
* stratégie de rendement		5 080 000	1 283 454	1 247 900	5 080 000	999 999
<b>Catégories de marchés</b>						
* de gré à gré	167 000	5 080 000	1 283 454	1 247 900	5 080 000	999 999
* réglementé						
* assimilé						
<b>Catégories d'IFT</b>						
* taux d'intérêt	167 000	5 080 000	631 000	631 000	5 080 000	
* taux de change			652 454	616 900		
* actions						999 999
<b>Catégories de contrat</b>						
* contrats d'échange			1 283 454	1 247 900	5 080 000	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		5 080 000				
* contrat à terme						
* option	167 000					999 999
<b>Durées résiduelles des stratégies</b>						
* de 0 à 1 an	-	244 000	114 062	118 165	244 000	-
* de 1 à 5 ans	-	2 721 000	61 907	60 791	2 721 000	-
* plus de 5 ans	167 000	2 115 000	1 107 485	1 068 944	2 115 000	999 999

**Note 16 - Ventilation des primes brutes par zone géographique**

(en milliers d'euros)	2020		2019	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie

France	174 000	6 934 247	174 745	10 893 319
Union Européenne (hors France)	55 928	80 387	57 109	109 591
Hors Union Européenne	698	49 775	642	54 238

<b>Total</b>	<b>230 626</b>	<b>7 064 408</b>	<b>232 496</b>	<b>11 057 148</b>
--------------	----------------	------------------	----------------	-------------------

*Les primes brutes hors Union Européenne concernent les activités en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française.*

### Note 17 - Prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance

(en milliers d'euros)	2020	2019
Sinistres survenus	2 573 450	2 640 792
Capitaux échus	226 704	212 160
Arrérages	47 367	44 387
Rachats	5 309 290	4 834 047
Intérêts techniques et participations aux bénéfices inclus dans les prestations payées	-3 502	-3 961
Frais sur prestations	46 629	47 545
<b>Total</b>	<b>8 199 938</b>	<b>7 774 970</b>

### Note 18 - Ventilation des produits et charges des placements

(en milliers d'euros)	2020	2019
Revenus des placements immobiliers	203 186	167 356
Revenus des autres placements	2 395 958	2 632 045
Autres revenus financiers (plus values & autres produits)	474 139	466 484
<b>Total (revenus des placements)</b>	<b>3 073 283</b>	<b>3 265 885</b>
Frais financiers (Commissions, honoraires, intérêts et agios...)	107 182	107 506
Autres charges des placements (dotations & moins values)	643 496	619 683
<b>Total (frais financiers des placements)</b>	<b>750 678</b>	<b>727 188</b>
<b>Revenus financiers nets des placements</b>	<b>2 322 605</b>	<b>2 538 697</b>

### Note 19 - Compte de résultat par catégorie ministérielle vie

	VIE / CAPI - AFFAIRES DIRECTES- France													VIE/ CAPI				TOTAL GENERAL VIE CAPI & DOMMAGES CORPORÉS
	CAPITALISATION EN EUROS OU DEVISÉS		ASS. INDIV./GROUPES OUVERTS EN EUROS OU DEVISÉS			CONTR. COLLECT. EN EUROS OU DEVISÉS		CONTRATS EN UNITES DE COMPTE		PERP (cat. 11) - y compris BRANCHE 26		TOTAL affaires directes		ACCEPTATION S France pour les assureurs	LPS DEPLUS LA France	SUCCURSALES		
	P.U. OU V.L. (cat. 1)	PRIMES PERIOD. (cat.2)	TEMPOR. DECES (cat.3)	AUTRES PU OU VL (cat. 4)	AUTRES P.P. (cat. 5)	EN CAS DE DECES (cat.6)	EN CAS DE VIE (cat.7)	PU/VL (cat.8)	PRIMES PERIOD. (cat.9)	AUTRES EUROS	UC	Affaires directes	Affaires			UE	HORS UE	
	Affaires	Affaires	Affaires	Affaires directes	Affaires	Affaires	Affaires directes	Affaires directes	Affaires	Affaires	Affaires	Affaires directes	Affaires					
<b>Primes nettes</b>																		
Primes et accessoires émis	268 511	0	69 268	2 909 773	1	373 425	115 640	2 198 948	46 773	40 054	16 172	6 038 564	1 117 152	0	111 479		7 267 195	
Annulations	-12 766	0	-3 399	-98 749	0	-299	-1 102	-62 842	-348	-1 146	-371	-181 021	0	0	-28 077		-209 098	
Primes à émettre nettes à la clôture	0	0	0	0	0	20 959	0	0	0	0	0	20 959	0	3	0		20 962	
Primes à émettre nettes ouverture	0	0	0	0	0	-11 693	0	0	0	0	0	-11 693	0	-3	-3 016		-14 551	
<b>Sous-total primes nettes</b>	<b>255 745</b>	<b>0</b>	<b>65 869</b>	<b>2 811 024</b>	<b>1</b>	<b>382 482</b>	<b>114 538</b>	<b>2 136 106</b>	<b>46 425</b>	<b>38 908</b>	<b>15 801</b>	<b>5 866 899</b>	<b>1 117 123</b>	<b>0</b>	<b>89 387</b>		<b>7 064 408</b>	
<b>Charge des prestations</b>																		
Sinistres et capitaux payés	-3 472	0	-12 536	-1 881 579	0	-75 081	-111 034	-522 935	-7 001	-6	0	-2 613 644	-245 193	0	-25 922		-2 884 759	
versements period. de rentes payés	0	0	0	-15 192	0	-15 192	-21 771	0	0	-8 962	0	-45 924	-1 442	0	0		-47 367	
Rachats payés	-236 728	0	0	-3 479 965	0	-1 959	-583 305	0	-55 722	-12 625	-4 370 305	-938 985	0	0	0		-5 309 290	
Frais de gestion des sinistres	-628	0	-391	-25 906	0	-10 206	-1 906	-5 099	0	-356	0	-43 833	0	0	-2 796		-46 529	
Provisions pour sinistres clôture	-19 367	0	-41 614	-912 811	0	-188 231	0	-242 264	0	-2 531	-1 434	-1 407 249	-33 410	-365	-29 543		-1 470 467	
Provisions pour sinistres ouverture	24 151	0	36 362	714 319	0	178 337	0	183 766	0	1 469	531	1 138 936	37 125	265	29 039		1 205 364	
Int. tech. inclus dans exerc. prest.	0	0	0	6 760	0	327	0	0	0	0	0	7 087	0	0	0		7 087	
Participation aux bénéfices incorporés aux prestations	-1	0	0	-2 083	0	0	0	0	0	-2	0	-2 085	-7	0	0		-2 092	
Capitaux constitués de rente	0	0	-297	2 944	0	-29	-2 219	-708	3 013	-3 411	-3 411	-705	0	0	0		-705	
<b>Sous-total charge des prestations</b>	<b>-236 044</b>	<b>0</b>	<b>-18 476</b>	<b>-5 593 513</b>	<b>0</b>	<b>-95 181</b>	<b>-135 772</b>	<b>-1 170 993</b>	<b>-7 709</b>	<b>-63 096</b>	<b>-16 940</b>	<b>-7 337 724</b>	<b>-1 181 912</b>	<b>0</b>	<b>-29 222</b>		<b>-8 548 558</b>	
<b>Charge de provisions</b>																		
Prov. d'assurance vie clôture	-2 640 923	0	-15 675	-57 848 990	-46	-130	-2 206 485	-27 461 840	-278 216	-828 311	-277 102	-91 557 738	-9 418 133	-61	-117 836		-101 093 748	
Prov. d'assurance vie ouverture	2 627 570	0	15 320	60 453 444	43	350	2 171 822	25 400 356	233 705	831 086	285 594	92 019 289	9 285 537	61	115 969		101 420 857	
Prov. de gestion clôture	0	0	0	-22 508	0	0	-48 545	0	0	0	-79 303	0	0	0	0		-79 303	
Prov. de gestion ouverture	0	0	0	25 497	0	0	41 287	1 974	0	6 871	0	75 630	0	0	0		75 630	
Prov. pour frais d'acquisition reports clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Prov. pour frais d'acquisition reports ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Int. tech. incorp. aux prov. d'ass.vie	-5	0	0	162 682	1	0	15 138	0	0	0	0	177 838	0	0	0		177 838	
Réévaluation des actifs UC	0	0	0	0	0	0	0	602 642	2 886	0	7 921	613 449	0	0	0		613 449	
Participation aux bénéfices incorporés à la prov. d'ass.vie	29 227	0	0	521 564	0	0	30 846	137 303	0	8 640	79	727 659	507	0	0		728 167	
Prov. pour égalisation clôture	0	0	0	-739	0	-2 000	0	0	0	0	-2 739	0	0	0	0		-2 739	
Prov. pour égalisation ouverture	0	0	0	615	0	2 105	0	0	0	0	0	2 721	0	0	0		2 721	
Autres prov. techniques clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Autres prov. techniques ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Transfert de provisions	-35 489	0	0	-502 620	0	0	4 966	532 371	772	12 730	-12 730	0	0	0	0		0	
Capitaux constitués de rente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
<b>Sous-total charge de provisions</b>	<b>-19 620</b>	<b>0</b>	<b>-356</b>	<b>2 788 946</b>	<b>-1</b>	<b>326</b>	<b>9 030</b>	<b>-789 847</b>	<b>-40 854</b>	<b>25 419</b>	<b>3 762</b>	<b>1 976 806</b>	<b>-132 089</b>	<b>0</b>	<b>-1 866</b>		<b>1 842 851</b>	
<b>Total solde de souscription [a1-a2-a3]</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>47 037</b>	<b>6 457</b>	<b>1</b>	<b>287 628</b>	<b>-12 204</b>	<b>175 266</b>	<b>-2 139</b>	<b>1 231</b>	<b>2 623</b>	<b>505 981</b>	<b>-196 878</b>	<b>0</b>	<b>49 298</b>		<b>358 402</b>	
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>																		
Frais d'acquisition	-1 748	0	-23 755	-62 893	0	-168 486	-4 294	-22 843	-59	-2 607	-197	-286 883	-3 521	0	-39 102		-329 506	
Frais administration	-7 550	0	-4 249	-335 414	0	-33 411	-3 710	-184 694	0	-4 153	-1 498	-574 679	-600	0	-7 175		-582 448	
Autres charges nettes de produits techniques	1 431	0	2 163	139 697	0	5 995	2 680	117 829	1 028	3 518	0	274 340	9 920	0	320		284 579	
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	167	0	0	0	0	0	0	0	167	0	0	0		167	
<b>Total charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-7 868</b>	<b>0</b>	<b>-25 835</b>	<b>-258 442</b>	<b>0</b>	<b>-195 903</b>	<b>-5 324</b>	<b>-89 708</b>	<b>969</b>	<b>-3 242</b>	<b>-1 696</b>	<b>-587 049</b>	<b>5 799</b>	<b>0</b>	<b>-45 958</b>		<b>-627 207</b>	
<b>Solde financier</b>																		
Revenus et autres produits de placements nets de transferts	52 254	0	0	2 110 743	2	10 576	52 162	139 783	1	27 035	255	2 392 810	233 815	0	2 734		2 629 359	
Réévaluation des garanties donnant lieu à provision de diversification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Profits et pertes provenant de la réalisation de placements nets de transferts ou alloués	0	0	0	22 164	0	-69	88	0	0	1 614	0	23 798	-5	0	-38		23 754	
Charges de placements nets de transferts ou alloués	0	0	0	-254 976	0	-3 812	-1 012	0	0	-3 244	0	-263 045	-78 932	0	-1 470		-343 447	
Frais externes et internes de gestion nets de transferts ou alloués	-2 135	0	-136	-41 784	0	-1 435	-1 863	-2 297	0	-454	0	-50 105	-1 635	0	-41		-51 781	
<b>Total solde financier</b>	<b>50 119</b>	<b>0</b>	<b>-136</b>	<b>1 836 147</b>	<b>2</b>	<b>5 260</b>	<b>49 374</b>	<b>137 486</b>	<b>1</b>	<b>24 950</b>	<b>255</b>	<b>2 103 457</b>	<b>153 243</b>	<b>0</b>	<b>1 185</b>		<b>2 257 885</b>	
<b>Participations aux résultats</b>																		
Intérêts techniques	5	0	0	-169 112	-1	0	-15 466	0	0	0	0	-184 574	0	0	0		-184 574	
Participation aux bénéfices directement incorporée	-29 226	0	0	-519 811	0	-17 153	-30 846	-137 303	0	-8 639	-79	-743 057	-507	0	-4 496		-748 060	
Dotation pour provisions pour participation aux bénéfices	-22 432	0	0	-505 606	-1	-3 056	-3 825	-6 982	0	-9 320	-67	-551 288	2 097	0	255		-548 936	
<b>Total participations aux résultats</b>	<b>-1 652</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 194 530</b>	<b>-2</b>	<b>-20 209</b>	<b>-50 137</b>	<b>-144 285</b>	<b>0</b>	<b>-17 958</b>	<b>-146</b>	<b>-1 478 919</b>	<b>1 590</b>	<b>0</b>	<b>-4 241</b>		<b>-1 481 570</b>	
<b>Solde de réassurance</b>																		
Primes cédées aux réassureurs	0	0	-3 992	-43	0	-107 815	-6 608	0	-6 205	0	0	-124 663	-1	0	-6 117		-130 781	
Part réass. dans prestations payées	0	0	5 667	6	0	67 252	9 433	0	913	0	0	83 271	0	0	2 039		85 310	
Part réass. dans prov. tech. clôture	0	0	1 427	27	0	32 740	65 021	7	15 393	0	0	114 634	0	0	17 095		131 709	
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	0	0	-6 128	-22	0	-71 784	-65 854	-7	-9 038	0	0	-152 833	0	0	-13 687		-166 520	
Part réass. dans particip. bénéfices	0	0	0	0	0	13 815	0	0	0	0	0	13 815	0	0	-8		13 807	
Commissions reçues des réassureurs	0	0	2 361	0	0	47 363	0	0	-1	0	0	49 724	0	0	877		50 601	
<b>Total solde de réassurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-665</b>	<b>-32</b>	<b>0</b>	<b>-18 428</b>	<b>1 993</b>	<b>0</b>	<b>1 061</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-16 071</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>197</b>		<b>-15 875</b>	
<b>Total résultat technique</b>	<b>-9 321</b>	<b>0</b>	<b>20 401</b>	<b>389 600</b>	<b>0</b>	<b>58 347</b>	<b>-16 297</b>	<b>78 759</b>	<b>-108</b>	<b>4 980</b>	<b>1 038</b>	<b>527 359</b>	<b>-36 247</b>	<b>0</b>	<b>482</b>		<b>491 634</b>	
<b>Notes-compte</b>																		
Prov. part. bénéf. et rist. clôture	-116 026 425	0	-3 965 461	-15	-21 055	-9 157	-50 919	-237	0	-59 295	-237	-4 272 166	-252 816	0	-4 193		-4 529 175	
Prov. part. bénéf. et rist. ouverture	93 594 571	0	0	3 459 855	14	17 990	55 332	43 937	0	49 975	171	3 720 878	254 913	0	4 448		3 980 298	
Part réass. prov. participation aux bénéfices et rist. dot.	0	0	0	0	0	36 692	0	0	0	0	0	36 692	0	0	0		36 692	
Part réass. prov. participation aux bénéfices et rist.																		

**Note 20 - Compte de résultat catégorie mixtes**

	AFFAIRES DIRECTES- France pour les assureurs				DOMM CORP	ACCEPTATIONS France pour les assureurs	DOMM CORP			DOMM CORP		
	DOMMAGES CORPORELS		DOMMAGES CORPORELS				TOTAL	LPS depuis la France	SUCCURSALES		TOTAL GENERAL	
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)					UE			HORS UE
<b>Primes nettes</b>												
Primes et accessoires émis	19 402	30 989	13 394	117 227	181 011	624	0	61 688		243 523		
Charges d'annulations	-596	-1 454	-288	-105	-2 443	0	0	-13 989		-16 432		
Ristournes	0	0	3	0	3	0	0	0		3		
Primes à émettre nettes clôture	441	0	2 033	7 387	9 862	0	1	0		9 863		
Primes à émettre nettes ouverture	-537	-60	-493	-3 994	-5 083	0	-1	-1 047		-6 131		
<b>Sous-total primes nettes</b>	<b>18 709</b>	<b>29 476</b>	<b>14 649</b>	<b>120 515</b>	<b>183 349</b>	<b>624</b>	<b>0</b>	<b>46 652</b>		<b>230 626</b>		
<b>Variation de provision pour primes non acquises</b>												
Prov. primes non acquises clôture	-54	-8 794	-13	-211	-9 072	-126	-28	-82 596		-91 823		
Prov. primes non acquises ouverture	65	7 987	15	257	8 223	127	28	91 872		100 351		
<b>Sous-total variation de provision pour primes non acquises</b>	<b>11</b>	<b>807</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>749</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 276</b>		<b>8 527</b>		
<b>Sous total primes de l'exercice</b>	<b>18 720</b>	<b>28 669</b>	<b>14 650</b>	<b>120 561</b>	<b>182 600</b>	<b>625</b>	<b>0</b>	<b>55 928</b>		<b>239 153</b>		
<b>Charge des prestations</b>												
Sinistres payés	-10 632 413	-2 878	-8 551	-38 274	-60 335	-100	0	-4 955		-65 390		
Versements period. de rentes payés	0	-47	0	0	-47	0	0	0		-47		
Recours encaisses	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Frais de gestion des sinistres	-219 235	-720	-168	-1 444	-2 551	0	0	-1 563		-4 115		
Provisions pour sinistres clôture	-2 950 842	-23 946	-3 057	-277 219	-307 173	-436	-127	-15 244		-322 980		
Provisions pour sinistres ouverture	1 371 101	21 800	1 083	286 849	311 103	383	127	16 399		328 012		
Prévisions de recours à enc. clôture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Prévisions de recours à enc. ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Provisions pour égalisation clôture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Provisions pour égalisation ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Autres provisions techniques clôture	0	-294	0	-805	-1 099	-1 145	0	0		-2 244		
Autres prov. techniques ouverture	0	353	0	0	353	888	0	0		1 241		
Int. tech. inclus dans exercice	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Participation aux bénéfices incorporées exercice	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Capitaux constituatifs de rente (sinistres)												
Capitaux constituatifs de rente (provisions de rentes)												
<b>Sous-total charge des prestations</b>	<b>-12 431</b>	<b>-5 733</b>	<b>-10 693</b>	<b>-30 893</b>	<b>-59 751</b>	<b>-410</b>	<b>0</b>	<b>-5 363</b>		<b>-65 523</b>		
<b>Total solde de souscription</b>	<b>6 289</b>	<b>22 936</b>	<b>3 957</b>	<b>89 668</b>	<b>122 850</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>50 565</b>		<b>173 630</b>		
<b>Charges d'acquisition et gestion nettes</b>												
Frais d'acquisition	-4 929	-12 787	-2 475	-44 815	-65 005	-18	0	-34 796		-99 820		
Frais admin.	-1 725	-1 154	-1 154	-7 680	-11 714	-1	0	-7 025		-18 739		
Aut. charges nettes de produits tech.	125	254	-19	0	360	0	0	137		497		
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
<b>Total charges d'acquisition et gestion nettes</b>	<b>-6 529</b>	<b>-13 687</b>	<b>-3 647</b>	<b>-52 495</b>	<b>-76 359</b>	<b>-19</b>	<b>0</b>	<b>-41 684</b>		<b>-118 061</b>		
<b>Solde financier</b>												
Produits des placements alloués	0	0	0	7 933	7 933	0	0	0		7 933		
Dont revenus et autres produits de placements												
Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements												
Dont charges des placements alloués												
Dont frais externes et internes de gestion alloués												
<b>Total solde financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 933</b>	<b>7 933</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>7 933</b>		
<b>Participation aux résultats</b>												
Interets techniques	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Participation aux bénéfices directement incorporée	0	0	0	-769	-769	0	0	-1 297		-2 066		
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	0	0	0	-402	-402	0	0	-1 541		-1 943		
<b>Total participation aux résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 171</b>	<b>-1 171</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 838</b>		<b>-4 009</b>		
<b>Solde de réassurance</b>												
Primes cédées aux réassureurs	0	-286	0	-34 241	-34 627	0	0	-8		-34 636		
Part réass. dans prestations payées	0	97	0	83 344	83 441	0	0	590		84 031		
Part réass. dans Prov. tech. clôture	0	391	0	39 767	40 157	0	0	1 827		41 984		
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	0	-1 228	0	-113 210	-114 438	0	0	-3 132		-117 570		
Part réass. dans part. aux bénéfices	0	0	0	-81	-81	0	0	-13		-94		
Commissions reçues des réassureurs	0	143	0	14 531	14 674	0	0	31		14 705		
<b>Total solde de réassurance</b>	<b>0</b>	<b>-883</b>	<b>0</b>	<b>-9 991</b>	<b>-10 875</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-705</b>		<b>-11 580</b>		
<b>Total résultat technique</b>	<b>-240</b>	<b>8 365</b>	<b>310</b>	<b>33 944</b>	<b>42 379</b>	<b>196</b>	<b>0</b>	<b>5 337</b>		<b>47 912</b>		
<b>Hors-compte</b>												
Prov. part. bénéf. et rist. clôture	0	-236	0	-1 232	-1 469	0	0	-2 801		-4 270		
Prov. part. bénéf. et rist. ouverture	0	236	0	830	1 067	0	0	1 260		2 327		
Part réass. prov. participation aux bénéfices et rist. clot.	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Part réass. prov. participation aux bénéfices et rist. ouv.	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Prov. pour risques croissants clôture	0	0	0	-805	-805	0	0	0		-805		
Prov. pour risques croissants ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Prov. mathématiques de rentes clôture	0	-294	0	0	-294	-1 145	0	0		-1 439		
Prov. mathématiques de rentes ouverture	0	353	0	0	353	888	0	0		1 241		
Prov. pour risques en cours clôture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Prov. pour risques en cours ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Prov. pour risque d'exigibilité clôture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
Prov. pour risque d'exigibilité ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0		0		

## Note 21 - Participation des assurés aux résultats

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>Participation aux résultats totale</b>		
Montant effectif de la participation aux résultats	<b>1 485 579</b>	<b>1 569 589</b>
*dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	934 701	1 032 539
*dont variation de la provision pour participation aux excédents	550 879	537 050
<b>Participation aux résultats des contrats art A132-10</b>		
Montant minimal de la participation aux résultats	<b>1 010 536</b>	<b>985 578</b>
Montant effectif de la participation aux résultats	1 320 772	1 411 288
*dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	786 107	886 500
*dont variation de la provision pour participation aux excédents	534 665	524 788

NB : Ces renseignements ne concernent ni les contrats en unités de compte ni les PERP et inclus les succursales de Sogecap.

## Note 22 - Variations des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

(en milliers d'euros)	Montants
<b>Provisions d'assurance vie à l'ouverture au 01/01/2020</b>	
- Entrées de capitaux constitutifs de rentes	
- Transferts	529 019
- Arbitrages	
- Entrée de portefeuille	
- Provision PPNA acceptation -écart de change	1 884
- Charges des provisions d'assurance vie	2 649 788
- Intérêts techniques	177 818
- Participations aux bénéfices distribués	582 144
- Provisions de mouvements de capitaux acceptés	
- Provisions d'entrée de PM acceptée	
<b>Provisions d'assurance vie à la clôture au 31/12/2020</b>	
	<b>72 324 927</b>

NB : Ces renseignements ne concernent ni les contrats en unités de compte ni les provisions du patrimoine du PERP

### Note 23 - Commissions afférentes aux opérations d'assurance directe

(en milliers d'euros)	2020	2019
Assurance vie		
- Sur acquisition	229 516	245 792
- Sur administration	387 930	381 090
Assurance non vie		
- Sur acquisition	90 971	84 896
- Sur administration	16 466	16 975
<b>Total</b>	<b>724 883</b>	<b>728 753</b>

### Note 24 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2020	2019
Salaires	104 020	96 478
Charges sociales	47 809	41 703
Autres	6 925	10 870
<b>Total</b>	<b>158 753</b>	<b>149 051</b>

### Note 25 - Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits cessions des éléments d'actifs	612	648
Reprise provision pour investissement (participation salariés)	0	0
Reprise provision pour dépréciations exceptionnelles	0	26
Autres produits exceptionnels	13	97
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>625</b>	<b>771</b>
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	0	0
Dotations à la provision pour investissement (participation salariés)	0	0
Dotations à la provision pour dépréciation exceptionnelles	303	25
Charges exceptionnelles (contribution au fonds de solidarité TPE et indépendants)	10 432	0
Autres charges exceptionnelles	247	31
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 983</b>	<b>56</b>

### Note 26 - Produits et charges non techniques

(en milliers d'euros)	2020	2019
Prestations de services	722	710
Utilisations ou reprises de provisions		
Autres produits non techniques	0	10
Variation des dotations à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater		
Produits financiers non techniques	7 119	43 443
<b>Produits non techniques</b>	<b>7 842</b>	<b>44 163</b>
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques	4 059	1 922
<b>Charges non techniques</b>	<b>4 059</b>	<b>1 922</b>

## Note 27 - Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
* Afférents aux opérations ordinaires	149 359	-9 536	139 823	223 366	-3 502	219 864
* Afférents aux produits et charges exceptionnels						
* Variations d'impôt différé	12 320	2 779	15 099	-11 746	2 633	-9 113
<b>Total</b>	<b>161 679</b>	<b>-6 757</b>	<b>154 922</b>	<b>211 620</b>	<b>-869</b>	<b>210 751</b>

SOGECAP comptabilise un impôt différé dans ses comptes sociaux correspondant aux calculs d'impôts sur les différences temporaires.

## IV. AUTRES INFORMATIONS

### 1. Consolidation

SOGECAP appartient au groupe Société Générale dont le siège social est situé 29, Boulevard Haussmann Paris 9ème qui inclut dans sa consolidation les comptes de l'entreprise par intégration globale.

### 2. Information sur le personnel et les dirigeants.

L'effectif de la société au 31 décembre 2020 (y compris le personnel détaché du Groupe) a été le suivant :

	2020	2019
Non cadres	896	910
Cadres	1 241	1 194

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1er avril 2020, Sogecap a décidé d'octroyer une rémunération à Messieurs Michel Lungart et Benoît Ottenwaelter pour l'exercice de leurs fonctions au sein des différents comités du Conseil et du Conseil de Sogecap lui-même au titre de l'exercice 2019 à hauteur de, respectivement, vingt-deux mille (22.000) euros et dix-neuf mille (19.000) euros.

### 3. **Tableau des filiales et participations**

<b>SOCIETES</b>	<b>Activité / Pôles</b>	<b>Devise</b>	<b>Intégration dans le périmètre</b>	<b>Pays</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>Capital (Devise locale)</b>	<b>Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)</b>	<b>Valeur comptable des titres détenus (EUR)</b>	<b>Chiffre d'affaires HT (Devise locale)</b>	<b>Résultat (Devise locale)</b>	<b>Dividendes encaissés par la société (EUR)</b>	<b>Taux de change</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>												
<b>Antarius</b> Tour D2 – 17 bis, place des Reflets 92919 Paris La Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	514 060	186 915	599 672	1 050 066	65 528		-
<b>Sogelife</b> Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L-1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	136 587	43 368	1 717 945	26 405		
<b>La Marocaine Vie</b> 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	51%	231 750	523 799	20 896	2 158 582	63 214		1 EUR =10,88855 MAD
<b>Komerčni Pojistovna</b> Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	2 105 277	18 201	7 482 837	392 693		1 EUR =26,242 CZK
<b>Oradéa-Vie</b> Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex France	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	26 979	26 704	980 903	8 079		-
<b>BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA</b> Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	62 570	(42 496)	8 605	-	(28 306)		1 EUR =1,9558 RON
<b>SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI</b> Zemlyanoy val Street Building 9 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	450 000	4 190 797	4 072	12 763 778	3 145 284		1 EUR =91,4671 RUB
<b>SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC</b> Zemlyanoy val Street Building 9 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	462 871	2 165	972 951	264 276		1 EUR =91,4671 RUB

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
<i>Montants en milliers d'euros</i>												
<i>Montants en milliers d'euros</i>												
<b>BRD Asigurari de Viata SA</b>	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	14 731	4 840	245 832	5 722		1 EUR =1,9558 RON
Splaiul Independentei, nr.15 , Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie												
<b>Sogessur</b>	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	98 731	223 314	744 837	32 033		-
Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex France												
<b>SGI HOLDING SIS</b>	Société immobilière	EUR	2016	France	100%	133 379	161 645	264 098	-	13 780		-
Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex France												
<b>New Primonial Holding 2 SAS</b>	Courtier d'assurance	EUR	2019	France	17%	525 382	92 613	103 398	588 721	34 089		
21 avenue Kleber 75116 Paris												
<b>BGLSA</b>	Gestion immobilière et foncière	EUR	2020	Luxembourg	100%	58 706	40 878	126 786	11 000	4 455		
21 avenue Kleber 75116 Paris												

*NB : les montants indiqués inclus la part des minoritaires.*